reux père tout ensanglanté, et on le transporte à son domicile.

« Pendant ce temps, Dellemmes, toujours armé, se promenait audacieusement devant sa porte.

« Le commissaire de police du quartier de Wazemmes, bientôt averti, a fait arrêter le meurtrier qui a été reconduit à la maison d'arrêt sous bonne escorte. Le revolver, encore chargé de quatre coups, a été déposé au greffe du Tribunal.

« Les derniers renseignements font espérer que les blessures de Mathon père ne seront pas mortelles. »

On nous dit au dernier moment qu'on a retiré ce midi un cadavre du canal de Roubaix. A demain les détails.

Pour la chronique locale ALFRED REBOUX

FAITS DIVERS

— On mande d'Auch, au *Gaulois*, que l'on a ressenti la nuit dernière, dans cette ville, quelques secousses de tremblement de terre. Toute la ville a été réveillée. Les lits tremblaients ; les murs paraissaient s'ébranler, les vases, placés les uns près des autres s'entrechoquaient à se casser. Jusqu'ici il n'y a aucun accident à déplorer.

— On écrit de Barr à l'*Impartial du Rhin*, que la fabrique d'impressions sur tissus, appartenant à M. Weissgerber, a été réduite en cendres.

— Les journaux belges rapportent le fait suivant, qui s'est passé à Deikirch :

Dans la nuit du 10 janvier, le curé-doyen de l'église Saint-Laurent fut réveillé par un bruit de pas qui se faisait entendre au rez-de-chaussée ; mais, pensant que c'était la femme de service, il ne poussa pas plus loin ses investigations. Le lendemain matin, il s'aperçut de vols importants qui avaient été commis dans le presbytère et dans l'église.

Les malfaiteuss avaient pillé la cave, la cuisine et les chambres du rez-de-chaussée ; mais il ne s'y trouvait qu'un couvert d'argent, qu'ils ont emporté. Ils s'étaient enfuis par la cave donnant sur la rue ; en emportant la clef de la sacristie. Entrés dans l'église, ils avaient fracturé le tabernacle et enlevé les deux ciboires.

— M. Alphonse Karr ne s'étonne point de voir les ministres actuels ne pas vivre à leur ministère, et leur rappelle l'exemple de M. Achille de Vaulabelle, qui fut ministre de l'instruction publique en 1848.

Il couchait au ministère parce qu'il pouvait y travailler plus longtemps et plus tard, et s'y trouvé tout porté de meilleure heure le matin. Mais il ne s'y installa pas plus que ne fait un voyageur dans une auberge.

Un matin — un vrai matin, le matin des paysans comme moi, — que je m'étais chargé d'une communication pour lui de la part du général Cavaignac, je ne rencontrai personne, ni pour m'arrêter, ni pour m'annoncer ; tout était ouvert et personne n'était levé. Je fouillai les chambres et je trouvai enfin Vaulabelle, couché et travaillant dans son lit.

Pendant le temps qu'il fut ministre de l'instruction publique, chaque matin, sa femme de ménage lui apportait de son petit logis de la rue Coquenard un faux-col et un mouchoir.

Il est vrai, ajoute le malin auteur des *Guêpes*, qu'à cette époque là les mobiliers ministériels ne valaient pas grand'chose.

— M. Levassor est mort samedi à quatre heures du soir, d'un cancer à l'estomac. Le célèbre comique était né à Fontainebleau en 1808, et avait été d'abord placé par sa famille dans une maison de commerce. Mais ses goûts l'entraînaient vers le théâtre ; grâce à Mlle Déjazet, il entra au Palais-Royal, où il se fit rapidement une grande réputation. De 1840 à 1843, il passa aux Variétés, puis revint au Palais-Royal, pour retourner encore aux Variétés en 1857.

Levassor avait 62 ans.

— On lit dans le *Droit* :

Des tirailleurs algériens, les nommés Sidi R..... et Ben-Koupa, suivaient avant-hier vers six heures du soir, la rue Croix-Nivert, à Grenelle, quand ils avisèrent un superbe gigot de pré-salé, se prélassant à l'étalage du sieur V..., marchand boucher.

Après s'être concertés, ils se séparèrent. L'un d'eux remonta plus haut dans la rue, redescendit en rasant la muraille, et, passant devant la boutique, allongea le bras et saisit le gigot ; puis il s'éloigna sans affectation pour rejoindre son camarade, qui avait continué lentement son chemin.

Le boucher n'avait rien vu. Mais un marchand fruitier, dont l'établissement est situé vis-à-vis de l'autre côté de la rue, avait parfaitement distingué le tour d'escamotage, il se hâta d'avertir son voisin, qui se mit immédiatement à la poursuite du voleur.

Ceux-ci jouèrent aussitôt des jambes. Ils auraient réussi peut-être à s'échapper, si des sergents de ville ne leur eussent barré le passage.

On les conduisit au poste le plus voisin, on trouva dans leurs poches différents objets, et notamment des bouteilles d'eau-de-vie de Cognac, qu'ils avouèrent avoir dérobées quelques instants auparavant à l'étalage d'un marchand épicier.

— Il y a une vingtaine d'années, deux hommes se rencontraient, ou plutôt allaient se rencontrer dans les bois de Satory pour en découdre. L'un de ces hommes était le duc Réné de Rovigo, l'autre le prince Pierre Bonaparte.

La police, prévenue le matin, avait mis la gendarmerie en campagne. Le brigadier Leblond, de la compagnie de Versailles, se présente avec un gendarme devant le duc et le prince et leur signifie qu'ils aient à rengaîner, ou, pour mieux dire, à ne pas dégainer ; de plus, il leur demande leurs noms.

M. de Rovigo obtempère au réquisitoire, mais M. Pierre Bonaparte enjoint au brigadier de se retirer et tire un pistolet de sa poche.

Le brigadier, impassible comme la loi, inflexible comme une consigne, tire son carnet, et s'adressant au prince :

— Allons, monsieur, ne faisons pas de manières, et remettez votre joujou dans votre poche. J'en ai bien vu d'autres dans ma vie. Qui êtes-vous ?

— Je suis représentant du peuple.

— Et moi je suis gendarme. Comme représentant du peuple, vous faites les lois ; comme gendarme, je les fais exécuter. Il est défendu de se battre, et vous ne vous battrez pas, moi présent.

Les adversaires se le tinrent pour dit, et se séparèrent pour se rencontrer plus tard.

Le *Corsaire* de l'époque raconta cette affaire par le menu. Quelques jours plus tard le brave brigadier Leblond était nommé maréchal des logis.

— Le nombre des faillites déclarées ou réouvertes par le Tribunal de Commerce de Paris du 1er janvier au 31 décembre 1869 s'est élevé à 2201.

Si considérable que soit ce nombre, on se rendra facilement compte de la prudente réserve que le tribunal apporte dans ces sortes d'affaires, quand on saura qu'indépendamment des dépôts de bilan, il n'a pas été formé moins de 5532 demandes en déclaration de faillite sur lesquelles 1012 seulement ont été prononcées, tandis que 4520 (plus des quatre cinquièmes) ont été conciliées au délibéré par les soins des magistrats consulaires.

D'un autre côté, 937 faillites, soit dix vingt-deuxièmes, ont dû être clôturées pour insuffisance d'actif. L'énormité de ce chiffre atteste combien était ruinée la position des débiteurs au moment où ils ont été frappés par la déclaration de faillite.

— Samedi on a moulé la main de Troppmann ; on sait que cette main est la partie la plus intéressante de la physionomie du condamné ; c'est une main fantastique, fabuleuse dont l'image exacte mérite d'être transmise aux générations futures.

— Un mystérieux voleur vient d'être arrêté à la suite de circonstances assez singulières,

Depuis quelque temps, à l'hôpital de la Charité, des paletots, des pardessus, des chapeaux appartenant aux étudiants qui, chaque matin, assistent à la visite médicale des malades, disparaissaient comme par enchantement. Les plus minutieuses recherches, la plus active surveillance n'avaient pu faire découvrir le voleur. Plusieurs malades remarquèrent que, parmi les étudiants, se trouvait fréquemment un grand jeune homme ayant la barbe longue et rousse, et qui toujours disparaissait sans attendre la fin de la visite. Ce n'est pas là pensaient d'abord les malades un élève bien studieux ; mais entendant parler des vols de vêtements, ils pensèrent que l'homme à la barbe rousse pourrait bien être le voleur, et firent part de leurs sonçons aux employés.

Un matin, l'individu signalé apparaît parmi les étudiants, un surveillant l'aborde, lui demande s'il est muni de sa carte d'autorisation d'entrée dans les hôpitaux ; il se trouble, balbutie et on le garde à vue pendant qu'on va chercher des agents, qui le conduisent chez le commissaire de police.

Là, il s'indigne, se récrie, prétend qu'il est un étudiant sérieux, qu'il a perdu sa carte, mais qu'il est prêt à s'en procurer une autre, et ajoute qu'il poursuivra l'auteur de son arrestation arbitraire.

— Vous êtes très probablement victime d'une erreur, lui dit courtoisement le commissaire, mais pour l'accomplissement de mon devoir et aussi pour éloigner de vous tout soupçon, nous allons faire une petite visite à votre domicile.

A ces mots, l'individu se troubla visiblement et pâlit.

Il balbutia : Certainement, monsieur le commissaire.

La perquisition opérée dans son logement a amené la découverte et la saisie d'une grande quantité de linge, d'étoffes de toutes sortes, de paletots-pardessus qui ont été reconnus par leurs propriétaires, les étudiants, des malles ayant été ouvertes avec effraction, des reconnaissances du mont-de-piété. Cet individu, qui cache, pense-t-on, son identité, n'a voulu donner aucune explication sur la provenance des objets saisis ; il a été livré à la justice.

— M. Villemot reprend dans le *Figaro* sa politique du « bourgeois de Paris. » Nous remarquons dans son article le passage suivant :

« Un symptôme que l'on ne peut méconnaître, c'est la confiance que le monde financier accorde au ministère Ollivier. On semble donc croire que le régime parlementaire peut fonctionner, exprimer avec autorité la volonté du pays et désarmer les partis. Certainement cela sera si on le veut. Mais il faut le vouloir avec persévérance. Tant que les démagogues seront une menace pour la sécurité sociale, l'opinion donnera son concours au gouvernement ; mais si, par aventure, les démagogues se décidaient à travailler de leur état au lieu de parader dans le Forum, si le calme et la prospérité venaient à renaître, il y aurait lieu de craindre que les bourgeois ne se disent ; les capitaux affluent dans l'industrie, ne serait-ce pas le moment de faire une révolution. — A. Villemot. »

Comme le « bourgeois de Paris » connaît bien ses frères ! N'est-ce pas en effet le bourgeois de Paris qui, lorsque le temps est calme, allume le feu pour faire une niche au pouvoir ; mais sur ce feu soufflent les mauvaises passions, et l'incendie éclate. Alors les bourgeois appellent au secours et se jettent effarés dans les bras du pouvoir.

— Un mot bien humain d'un Harpagon titré :

La veille du jour de l'an, le facteur se présente chez lui. Le duc lui donne vingt sous, en maugréant et sans le regarder.

A deux jours de là, le facteur revient et lui présentant un louis, lui dit :

— Monsieur le duc s'est trompé l'autre jour ; il m'a donné vingt francs.

Le duc reprend son louis et fouille dans sa poche en disant :

— C'est bien ça, mon garçon, c'est bien : tenez voilà dix sous pour votre récompense !

— Deux détails rétrospectifs sur l'enterrement de M. Victor Noir :

Un grand nombre d'artistes dames, cédant à un sentiment que nous comprenons fort bien chez les femmes, ont voulu rendre le dernier hommage au pauvre garçon.

Parmi ces dames, on a remarqué Mme Gueymard, qui avait emmené avec elle ses trois domestiques.

En route, elle fut reconnue, et on la pria de chanter la *Marseillaise*.

Cette proposition la laissa froide. Elle se rejeta sur une très grande fatigue et la nécessité de son service du soir.

Le mélomane qui avait mis la chose en avant eût le bon goût de ne pas insister, et Mme Gueymard en fut quitte pour la peur.

Mais elle dut accepter un énorme bouquet d'immortelles.

— Tous les rapports de police s'accordent à reconnaître, dit-on, que, environ 15,000 des *manifestateurs* de mercredi étaient armés jusqu'aux dents. Et parmi les 15,000, 6,000 environ avaient adopté l'habit noir comme signe de ralliement.

La bande des *habits noirs* ne sera plus un conte de bonne femme ou de romancier judiciaire.

— La police de Colmar vient de faire une capture importante : elle a mis en état d'arrestation trois faussaires qui, à l'aide de griffes de maisons de commerce, commettaient sur une grande échelle des faux en écriture de commerce. Leur industrie s'exerçait à Strasbourg et même en Allemagne.

(Espérance.)

— Etrange procès. Un monsieur du nom de Vivant épouse une demoiselle Morel. Il meurt ; la veuve réclame la succession, forte de l'acte de mariage qui porte : au dernier vivant les biens. Survient un cousin du défunt qui veut le gâteau tout entier, disant qu'il est le dernier Vivant, par un grand V. Inutile de dire que la scène se passe en Normandie !

COMMERCE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Reçues sur place.

Liverpool, lundi.

Bonne demande, marché tendu.

Havre, lundi, 2 h. 12.

Marché actif ; ventes déjà 4000 balles. Livrable, plus cher ; disponible, raide ; Louisiane, 137 50 ; Brésil inchangé.

Bourse de Paris.

du 17 Janvier 1870

Rente	3 p. 0/0	73.25
id.	4 1/2 p. 0/0	103.50

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

DÉCÈS.

14 janvier. — Henri Hennebaut, 10 mois, rue des Trois-Ponts. — Louis-Jules Vandenyde, 1 mois, rue de la Redoute.

15 janvier. — Lucie Ducatteeuw, 9 mois, au Fontenoy. — Anne Alluin, 59 ans, ménagère, rue de l'Epeule. — Joseph Odule, 4 ans, à l'hôpital. — Jean-Baptiste Deroubaix, 6 ans, rue de la Vigne. — Françoise De Bosscher, 2 mois, rue du Moulin brûlé

NAISSANCES.

14 janvier. — Demoerloose, Rosalie, rue de la Perche. — Schietecatte Jean, rue du Fort. — Diérickx Marie, rue Philippe-le-Bon. — Marx Moïse, rue du Trichon. — Knockaert Anaïse, rue de la Guinguette. — Vanpoucke Estelle, rue du Bassin. — Dhaeye Louis, au Raverdy. — Delmulle Modeste, rue du Havre. — De Fru Anna, rue d'Arcole. — Meurin Elise, au Triez Saint-Joseph. — Goens Louis, rue de l'Ommelet.

15 janvier. — Plouquet Augustine, rue du Grand-Chemin. — Wante Auguste, à l'Epeule. — Dutrieu Pierre, rue des Longues-Haies. — Stacino Joseph, rue St-Laurent. — Trentesaux Victorine, au Calvaire. — Lepers Amélie, au Trichon. — Devendeville Auguste, rue du Chemin-Vert. — Leplat Jean, rue Pauvrée. — Vendenberghe Gustave, rue Neuve du Fontenoy. — Decondé Eugénie, rue des Arts. — Desbonnets Adolphe, rue Decrême. — Terinne Pierre, au Pile. — Desbarbieux Sidonie, route de Lannoy. — Debuire Xavier, place du Trichon. — Gilain Jules, au Fort Mulliez.

Cours public de chimie.

Lundi 16 janvier à 8 heures 1/4 du soir.

Bois rouge ou Bois de Brésil.

Caractère distinctif des bois de Ferecambone, de Brésil proprement dit, de Sainte-Mertha, de Nicaragua, de Sapan, de Brésillet, de Californie, de terre Gernu, Brisilien ou Brésiléine. Action de l'air sur les bois de Brésil.

Quelques recettes de la plus grande utilité pour les teinturiers.

Cours public de Physique

Mercredi 19 Janvier à 8 heures 1/2 du soir.

Application de l'électricité à la chirurgie.

Appareil électro-médical. Effets du courant électrique sur la tête d'un boeuf.

THÉATRE DE ROUBAIX

Lundi 17 Janvier.

La belle affaire, comédie nouvelle en 3 actes.

Un caprice, proverbe en un acte par M. A. de Musset.

Un bal à émotions, vaudeville en un acte.

On commencera à 6 heures 3/4.

Théâtre Populaire

Lundi 17 Janvier.

Spectacle extraordinaire au bénéfice de M. LEMAISTRE.

Première représentation de : **Les mousquetaires** ou **vingt ans après**, drame en 5 actes et 10 tableaux.

Vu l'importance de cet ouvrage, il sera joué seul.

On commencera à 6 heures 1/4.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste.

	Lett. aff.	non-aff.
Jusqu'à 10 gr. inclus.	0 f. 20 c.	0 f. 30 c.
de 10 gr. à 20 gr. incl.	0 40	0 60
de 20 gr. à 100 gr. »	0 80	1 20
de 100 g. à 200 g. »	1 60	2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 f. 20 cent. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau.

	Lett. aff.	non-aff.
Jusqu'à 10 g. inclus.	0 f. 10 c.	0 f. 15 c
de 10 g. à 20 g. »	0 20	0 30
de 20 g. à 100 g. »	0 40	0 60
de 100 g. à 200 g. »	0 80	1 20

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres de Paris pour Paris.

	Lett. aff.	non-aff.
Jusqu'à 15 g. inclus.	0 f. 10 c.	0 f. 15 c.
de 15 g. à 30 g. »	0 20	0 25
de 30 g. à 60 g. »	0 30	0 35
de 60 g. à 90 g. »	0 40	0 45

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent par chaque 30 grammes ou fraction de 30 gr. pour les lettres affranchies ou non affranchies.

BOURSE DE LILLE.

Cours du 15 Janvier 1870

OBLIGATIONS DES VILLES.

Armentières.	505 ..
Lille 1860. J. A. 1865.	104 ..
Lille 1863. J. J. Janv. 1864	.98 25
Lille 1868, libérées.	511 25
Roub.-Tourcoing, R. à 50.	43 75

VALEURS LOCALES.

Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix.	565 ..
Comptoir Devilder et Ce.	525 ..
Crédit industriel du Nord.	511 25
Caisse Pérot et Comp.	570 ..
Compagnie le Nord incendie 200 fr. p.	1300 ..
Gaz de Wazemmes à	1300 ..
— — n	1125 ..
Caisse commerc. de Roubaix.	541 25
Lille à Béthune, actions.	405 ..
Lille à Béthune, oblig.	303 75
Aniche (le douzième)	... ..
Azincourt.	250 ..
Auchy-au-Bois	... ..
Bruay	1840 ..
Bully-Grenay, anc.	410 ..
Carvin,	1120 ..
Courrières,	10075 ..
Campagnac,	625 ..
Douvrin, anc.	... ..
Douvrin nouv. 1864	... ..
Escarpelle,	1300 ..
Epinac,	... ..
Ferfay,	1400 ..
Fiennes et Harding,	... ..
Lens,	9100 ..
Liévin,	1550 ..
Meurchin,	900 ..
Vicoigne-Nœux,	5410 ..
Vendin,	... ..
Thiv. et Fresnes (M.)	... ..

COURS DES HUILES A LILLE.

15 Janvier 1870.

	HUILES l'hectolit.	GRAINES l'hectolit.	TOURTEAUX l'hectolitre.
Colza.	91 50 à 91 25	26 à 28 50	19 «à 19 50 «
» épur pq	97 50 97 25	« « « «	« « « «
Œill. b. g.	« « « «	32 « 37 «	14 50 15 «
» rousse.	« « « «	« « « «	« « « «
Cameline...	86 « « «	22 24 «	15 « « «
Chanvre..	« « « «	15 15 50	16 50 « «
Lin du p.	« « « «	20 26 «	26 30 « «
Lin gr. et.	75 « « «	24 27 «	25 « 27 « «

CHEMIN DE FER DU NORD.

Départs de Roubaix pour

Lille — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11.

Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.22 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement).

Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3.31 (1re et 2e cl.) — 7.38 — 9.36.

Armentières, Bailleul, Haxebrouck. — Matin : 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement) 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 6.13 — 9.36.

Calais — Matin : 5.17 — 9.51 (1, 2e cl.) — 11.26. — Soir : 6.13.

Dunkerque. — Matin : 5.17 — 9.51. — Soir : 6.13.

Douai, Somain et Valenciennes. — Matin : 5.17 — 8.21 — 11.24 — Soir : 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36.

Tournai (par Mouscron). — Matin : 5.47 — 10.13. — Soir : 4.15 — 4.48 — 8.13.

Tournai (par Lille) MATIN : 8.21 — 2.0 — 3.31 — 7.38.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

COTONS et PRODUITS AGRICOLES ALGÉRIENS

SOCIÉTÉ ANONYME

consituée par actes des 24 novembre et 2 décembre 1863 et autorisée par décret impérial en date du 15 décembre 1863.

Capital 2,500,000 Francs

SIÉGE SOCIAL, 18, RUE DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN

Emission de 8,000 Obligations

autorisée par le Conseil d'Etat et l'Assemblée générale des actionnaires du 31 mai 1866

La **Compagnie des cotons et produits agricoles algériens** a été fondée il y a six ans, dans le but de favoriser, en Algérie, l'agriculture ainsi que toutes les industries qui s'y rattachent ; elle poursuit avec succès la réalisation de son programme.

La Compagnie possède et exploite en Algérie :

1° Le **domaine d'Ali-Gatham**, d'une contenance de 930 hectares, situé dans la plaine de la Mitidja (arrondissement de Blidah.)

2° **L'établissement d'industrie agricole de Boufarik**, le plus important de la colonie. Il contient un atelier d'égrenage pour le coton, ainsi qu'une usine à rouir et à teiller le lin pourvu d'un outillage suffisant pour traiter annuellement 3 millions de kilogrammes de lin.

L'émission de 8,000 Obligations que la Compagnie fait, a pour but :

1° La **création d'autres établissements industriels** semblables à celui de Boufarik.

2° **L'organisation des docks et entrepôts** dans les principales villes de l'Algérie où ils sont réclamés par les vœux unanimes de la colonie.

3° La **construction de chemins de fer à bon marché.** (La Compagnie a acquis le **privilége exclusif** du système Larmanjat, adopté par plusieurs départements et par un grand nombre d'exploitants agricoles, car il ne coûte que **15,000** francs le kilomètre.)

La Compagnie n'a pas de dette antérieure ; son actif actuel est un gage suffisant pour les obligataires, et ses derniers inventaires annuels couvrent l'annuité nécessaire pour le présent emprunt ; ses obligations prennent donc rang parmi les placements les plus sérieux ; elles sont en outre des plus avantageux, car elles rapportent 7 fr. **25 0/0** y compris la prime de remboursement.

Le Président du Conseil d'administration,
Marquis de JOUSSELIN.

L'Administrateur-Directeur,
A. DE MESGNIL.

Les obligations émises sont **remboursables à 400 francs, en 40 années,** par tirages semestriels. Elles rapportent **18 francs d'intérêt annuel,** payables par semestres, les 1er avril et 1er octobre de chaque année.

PRIX D'ÉMISSION :

(JOUISSANCE DU 1er OCTOBRE 1869).

305 francs par **obligation,** payables comme suit :

5o fr. en souscrivant.
75 » au 1er février.
1oo » au 1er mars.
8o » au 1er avril *(ou 71 fr. sous déduction du coupon échéant ce jour).*

305 francs.

Les Souscripteurs auront la faculté d'anticiper les versements non échus à raison de 6 0/0 l'an, ce qui met l'**Obligation complétement libérée en souscrivant à 303 fr.** Les versements en retard seront passibles d'une retenue de 6 0/0 l'an.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les **14, 15, 16, 17, 18** et **19** Janvier

Au siége de la Société, 18, rue de la Chaussée d'Antin ;

Et chez **MM. Dreyfus, Schcyer** et **Ce,** banquiers, — 16, *rue de la Grande Batelière,* — *qui sont chargés de recevoir les souscriptions.*

(Envoyer *Mandats, Chèques ou Billets de Banque*)

On peut également verser au crédit de MM. **Dreyfus, Schcyer et Ce,** dans toutes les succursales de la Banque de France.

Les souscriptions seront réduites proportionnellement si les demandes dépassent le nombre des 8,000 obligations émises.

Les actions de la **Compagnie Française des cotons et Produits agricoles algériens** sont admises à la *cote officielle* de la Bourse de Paris ; la côte des obligations sera demandée aussitôt après l'émission. 9583

GUÉRISON DE LA PHTHISIE PULMONAIRE

ET DE LA **Bronchite Chronique**

Traitement nouveau. — Brochure de 136 pages, 8e édition, par le docteur JULES BOYER. — On reçoit cet ouvrage franco en adressant 1 fr. 50 en timbres poste, au Dr Jules BOYER, 95, Boulevard Magenta, ou à M. DELAHAYE, *libraire,* place de l'Ecole de Médecine, à Paris 16,677 9425